



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 11 JUIN 2020**

<p>Date de la convocation : 04 Juin 2020</p> <p>Date d'affichage : 04 Juin 2020</p> <p>Nombre de membres : Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Présents : 26 Procuration : 1</p> <p>A la majorité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Mention exécutoire : oui</p>	<p>L'an deux mille vingt, le onze Juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie</p> <p><u>Présents</u> : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.</p> <p><u>Excusé(s)</u> : M. Bertrand NAGLIK.</p> <p><u>Absent(s)</u> : M. Serge HERMANT.</p> <p><u>Excusé ayant donné procuration</u> : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL.</p> <p><u>Secrétaire</u> : M. Jimmy DELESTIENNE.</p> <p>Objet : Achat de la parcelle Section AK N°6, chapelle Saint Hubert</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de la parcelle section AK N° 6, chapelle Saint Hubert, située Chemin des Soldats, à l'euro symbolique à la société RETIA.</p>
---	--

Un bail emphytéotique été concédé à la société MAXAM, favorable pour céder le bail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de la chapelle, qui est actuellement en très mauvais état d'entretien. Cette chapelle est un monument historique, inscrit au Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte l'achat de la parcelle section AK N°6, chapelle Saint Hubert située chemin des soldats à l'euro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente et ses pièces annexes.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le 18 Juin 2020.....

Publiée et Notifiée le
23 Juin 2020.....

Le Maire,
Laurent Poissant



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

